

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2022

Présent.e.s : Nelson Amici, Antonio Latella, Rosalie Bouhet, Nicolas Rault, Irène Courtin ;
Christopher Horta.

Excusé.e.x : Mara Gómez.

PV : Mara Gómez et Christopher Horta.

18h15 AEAC

Vernissage du SC.AN n°6

Tuan

La sortie de la sixième édition du SC.AN a été subventionnée par la CGTF. Cette demande comprenait l'organisation d'un vernissage en décembre 2021, qui n'a pas eu lieu de par la situation sanitaire. L'AEAC nous a remboursé le surplus non utilisé et aujourd'hui iels réitèrent leur demande de subvention pour l'apéro accompagnant ce vernissage. Le vernissage aura lieu courant mars.

La demande comprend des frais d'apéritif (CHF 200.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 200.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

18h35 AJP-UNI

Podcast « Voix de droit ». (suite)

Miya

L'AJP organise un podcast « Voix de droit » qui a pour but de faire découvrir divers métiers du droit, autres que l'avocature et la magistrature, ainsi que de visibiliser des parcours professionnels alternatifs, ponctués d'échecs, de réorientations et de réussites. Le podcast sera diffusé une fois par mois à partir de mars. Après avoir organisé 3 interviews, l'association aimerait poursuivre le podcast avec sept autres intervenant.e.x.s.

La demande comprend des frais de remerciements aux intervenant.e.x.s (CHF 189.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 189.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La Commission rend l'association attentive au fait que les dossiers de subvention doivent comporter les informations correctes relatives aux projets afin que des subventions soient octroyées, notamment le nom de chaque intervenant.e.x y participant.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

18h55 KAM'AF

Cycle de débat (printemps 2022).

Sarah

Comme de coutume, l'association KAM'AF fait appel à la CGTF pour l'organisation de ses cycles de débat, ici pour le semestre de printemps 2022. Les séances, ayant pour but de promouvoir les cultures africaines et des débats autour de différentes thématiques liées à l'Afrique, se tiennent de façon hebdomadaire, chaque jeudi du mois de 18h15 à 20h à Unimail. Les prochaines dates auront lieu le : 10.03.22 / 17.03.22 / 24.03.22 / 31.03.22 / 07.04.22 / 28.04.22 / 05.05.22.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritifs (CHF 240.-) et aux frais d'impression (CHF 93,60.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 333,60.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h15 AEE*Festival « Mon choix, mon corps, ta gueule ! » (suite)**Ruben*

L'AEE revient vers nous pour compléter sa demande de subvention pour son festival « Mon choix, mon corps, ta gueule ! », soumise lors de la séance du 14 février 2022. Le festival se déroulera du vendredi 11 au dimanche 13 mars dans la salle des Saules (3, Sentier des Saules).

La demande comprend des frais de droits d'auteurs pour une projection (~~CHF 300.-~~) et des frais d'impression (CHF 1'215.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 1'515.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur de 1'475.-

La Commission rend l'association attentive à ne pas surévaluer le taux de change entre l'Euro et le Franc suisse.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h35 Orchestre de l'Université de Genève*European Student Orchestra Festival**Thomas, Julian & Lena*

L'Orchestre de l'Université de Genève a été fondé en 1999 et réunit actuellement une cinquantaine de musicien.ne.x.s. Iels collaborent avec la Haute École de Musique de Genève, notamment pour proposer des chefs de pupitre. L'association nous fait parvenir une demande de subvention pour soutenir financièrement leur participation au Festival européen d'orchestres étudiants (ESOF) qui se tiendra à Toulouse du 30 juin au 3 juillet 2022. Afin de soulager les coûts des étudiant.e.x.s y participant (transport, etc.), iels sont à la recherche de sponsors. Leur concert du 27 mai 2022 à la salle Frank-Martin servira aussi de collecte de fonds.

Le montant estimé du budget total de cet événement se monte à CHF 29'300.-.

La demande comprend la participation à des frais de transport (CHF 7'300.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 7'300.-.

Décision : la subvention est suspendue.

La Commission rend l'association attentive à plusieurs éléments : tout d'abord, chaque projet doit présenter des devis clairs, sur lesquels la Commission va statuer.

Ensuite, pour des événements comprenant beaucoup de participant.e.x.s, comme lors de voyages, les cartes d'étudiant.e.x.s ou attestations d'études doivent être intégrées en annexe du projet afin que la Commission s'assure que les principales personnes bénéficiant des fonds s'affranchissent réellement des taxes fixes (Article 22 du Règlement).

Enfin, de manière générale, les associations sont tenues de fournir des demandes de projet claires et concises.

L'association pourra déposer une nouvelle demande en prenant compte de ces éléments.

20h15 PhilEAs

Cycle de conférence de philosophie n°33

Romolo & Julie

Comme chaque semestre, l'association PhilEAs nous fait parvenir sa demande de subvention pour l'organisation du cycle de conférence de philosophie (33^{ème} édition).

Pour cette édition, quatre philosophes seront convié.e.x.s : Julia Langkau (département de philosophie de l'UNIGE, philosophie de la créativité), Lorenzo Cocco (assistant et doctorant au Département de philosophie de l'UNIGE, philosophie des sciences), Giovanni Merlo (chercheur à l'UNIGE, philosophe de la métaphysique et phénoménologie) et Sven Rosenkranz (professeur de l'Université de Barcelone, philosophe analytique). Chaque conférence dure environ 1h30 et s'ensuit par un dîner avec les conférencier.ère.x.s.

Les conférences auront lieu le 24 mars (J. Langkau), le 14 avril (L. Cocco), le 28 avril (G. Merlo) et le 12 mai (S. Rosenkranz).

La demande comprend des frais pour les repas (CHF 320.-), des frais d'impression (CHF 36.-), le logement des conférencier.ère.x.s (CHF 230.-) et des frais de transport (~~CHF 185.-~~)

La demande de subvention s'élève à CHF 771.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur de CHF 747.-

La commission rend l'association attentive au fait que la CGTF ne subventionne les transports que sur la base de devis.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

20h35 MEG

Voyage itinérant au bord du Rhône

Tony & Anaïs

Le MEG (Mouvement des Étudiants en Géographie) organise du 4 au 8 avril 2022 un voyage d'étude à itinérance de Genève à Marseille en train et à vélo. Ce voyage est encouragé par le département de Géographie et a pour but de former ses étudiant.e.x.s aux méthodologies de terrain et d'aborder le voyage à travers des approches socioculturelles, politiques et urbaines. Il s'agit de s'intéresser à l'expérience-même du déplacement comme forme de production de connaissances. L'accent sera mis sur les enjeux environnementaux et de développement durable (méthode de transport choisie et responsabilité environnementale de la recherche).

Le voyage se compose en plusieurs parties : départ en train depuis Genève jusqu'à Lyon où les étudiant.e.x.s resteront une journée, avec une visite du quartier de Confluence par exemple. Le lendemain, iels repartiront en train jusqu'à Tain-l'Hermitage. Ensuite, le voyage se poursuivra à vélo pendant deux jours, jusqu'à Montélimar. Puis, les étudiant.e.x.s reprendront la route en

direction de l'étang de Berre et ses environs avec pour stop final Marseille, le temps d'une journée. Le voyage sera accompagné par plusieurs enseignant.e.x.s du département afin d'encadrer la recherche de terrain des étudiant.e.x.s. C'est pourquoi le voyage a été restreint à 25 étudiant.e.x.s. Ce terrain fera l'objet d'une exposition photo et d'un vernissage qui permettra de faire circuler le travail des étudiant.e.x.s et l'expérimentation de telles méthodes au sein de l'Université.

Les étudiant.e.x.s ont participé à hauteur de CHF 250.- pour ce voyage et le département à hauteur de CHF 700.-. Les coûts estimés s'élèvent à CHF 5'976,39.-. Le MEG nous soumet une demande à hauteur de CHF 200.- par étudiant.e.x, soit CHF 5'000.-.

La demande comprend les frais de participation au voyage (CHF 5'000.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 5'000.-, soit 25x200.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La Commission annonce que, bien qu'elle ait l'habitude de financer ce genre de voyage annuel, cela sera la dernière fois. En effet, la Commission conteste plusieurs éléments institutionnels en rapport avec le plan d'étude de Bachelor en géographie. Premièrement, les crédits proposés pour ce voyage ne reflètent pas de manière équitable le travail effectué entre les étudiant.e.x.s y participants : les étudiant.e.x.s prenant en charge l'organisation du voyage ayant considérablement plus de travail que les « simples » participant.e.x.s. Poursuivant cette idée, la Commission considère que la faculté est tenue d'organiser les cursus qu'elle propose aux étudiant.e.x.s et que cette charge ne doit pas retomber sur les étudiant.e.x.s.

De plus, la participation de la faculté est accordée en premier lieu aux enseignant.e.x.s participants au voyage, laissant, dans ce cas précis, une participation du département à hauteur de 28 CHF par élève, ce qui s'avère dérisoire compte tenu du prix du voyage par participant.e.x.s. La Commission considère que la faculté, si elle propose un voyage s'inscrivant dans un cursus académique, doit se donner les moyens de le financer pour toute étudiant.e.x qui y participe, afin que le cursus soit réellement inclusif et non discriminatoire. La Commission décide malgré ces réserves de rentrer en matière, car des frais ont déjà été engagés par les étudiant.e.x.s.

Comme énoncé plus haut, la Commission n'entrera plus en la matière dans le futur pour ce genre de voyage.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

20h55 AIESEC

Conférence biannuelle « Kick off / Do it ».
Jeff & Sarah

L'AIESEC nous soumet une demande de subvention pour sa conférence suisse biannuelle « Kick Off/Do it », qui se tiendra du 24 au 27 mars 2022 à Fiesch (valais). Cette conférence propose différents ateliers aux étudiant.e.x.s (s'exprimer en public, travailler en équipe, gestion du temps, etc.), dont des activités sportives, visant à inspirer et connecter des jeunes des

différents comités AIESEC de Suisse, tout en rencontrant des professionnel.le.x.s. De plus, cette année, l'AIESEC fête ses 70 ans et une centaine d'alumnis seront réuni.e.s.
L'association encourage ses étudiant.e.x.s à voyager en train ou en covoiturage pour s'y rendre.

La demande comprend la participation aux frais de voyage : covoiturage (CHF 527,34.-) et la pension pour 3 nuits (CHF 12'636.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 6'000.- (soit, 30x200.-).

Décision : la subvention est refusée.

La Commission rappelle à l'association que le caractère d'inclusivité est une dimension éminemment essentielle de chaque projet, tout particulièrement au regard de l'aspect financier.

Les coûts financiers doivent être proportionnels au projet envisagé. Dans ce cas précis, les coûts d'hébergement pour trois nuits apparaissent comme trop élevés en comparaison à d'autres projets semblables. De plus, le dossier de demande de subvention était insuffisant, comportant à la fois des informations peu claires, superflues et non pertinentes. La Commission exige des associations qu'elles déposent des projets précis et concis.

Enfin, les associations sont encouragées à chercher plusieurs sources de fonds pour leurs projets et de ne pas se reposer uniquement sur les fonds propres de leurs membres. Ce, afin d'inclure l'entièreté des situations économiques étudiantes.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

21h15 Divers

- **Appel à projets**

Plusieurs demandes nous ont été transmises quant à la possibilité de demander des salaires en faisant partie de l'association, pour certaines tâches clefs à la réalisation des projets déposés.

Décision : Les demandes comprenant des postes de dépenses salariales pour des personnes internes aux associations seront prises en compte.

- **AESPRI**

L'AESPRI a fait part à la Commission de sa volonté de mettre en place une équipe de personnes qui s'assureraient que les soirées de l'AESPRI soient sécurisées en rapport avec les risques liés à la drogue, au harcèlement, ou aux divers types de violence. Afin que ces personnes/bénévoles puissent répondre à leur mission de manière optimale, l'AESPRI désire organiser des formations en collaboration avec différents organes institutionnels et associatifs. Malheureusement, la CGTF ne finance pas les événements de types formation. L'AESPRI aimerait donc savoir si la CGTF envisage d'autres possibilités de financement.

Des possibilités de financement sont évoquées par les membres de la Commission, telles que l'Appel à projets CGTF, le Pôle Santé social et les Activités culturelles. La Commission estime également que d'autres associations pourraient être intéressées de mettre en place ce genre de dispositif, de bénéficier de cette formation et de pouvoir créer un système qui fasse en sorte que ce savoir ne soit pas uniquement concentré sur quelques personnes, mais qu'il soit partagé afin de ne pas le perdre une fois que les étudiant.e.x.s quittent l'association. En ce sens, la CUAE serait probablement intéressée de co-organiser cet événement.

Décision : la Commission ne peut pas entrer en matière pour une subvention extraordinaire mais elle redirige l'association vers d'autres possibilités (Appel à projet, CUAE, autres organes de l'UNIGE).

La séance se termine à 22h00.

PV fait à Genève le 9 mars 2022 par Mara Gómez et Christopher Horta.